



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2014

Le Conseil Municipal, convoqué le vendredi 20 juin 2014 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Alain Millot, Maire, le lundi 30 juin 2014 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

### 1 - Conseil Municipal - Séance du 5 avril 2014 - Procès-verbal - Approbation

- retiré la délibération en séance.

### 2 - Conseil Municipal - Séance du 14 avril 2014 - Procès-verbal - Approbation

- retiré la délibération en séance.

### 3 - Conseil Municipal - Séance du 12 mai 2014 - Procès-verbal - Approbation

- retiré la délibération en séance.

### 4 - Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2013 - Approbation

- constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; arrêté les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés; et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013.

## 5 - Compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2013 - Approbation

- d'une part, présenté, au Conseil municipal les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 par Monsieur le Trésorier Municipal ; d'autre part, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 et s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives;
- approuvé tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :
  - . l'état de consommation des crédits
  - . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
  - . la balance comptable;
- constaté la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2013
- approuvé les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, qui se présentent de la manière suivante :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>
-------------------------

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	1 107 443,34	Fonds propres	949 832,19
Actif circulant	22 430,60	Provisions pour risques et charges	0
Comptes de régularisation	2 561,11	Dettes	181 137,61
		Comptes de régularisation	1 465,25
<b>TOTAL</b>	<b>1 132 435,05</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 132 435,05</b>

**BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	30 863,30	Fonds propres	14 032,60
Actif circulant	1 559,80	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	1 025,76	Dettes	19 159,97
		Comptes de régularisation	256,29
<b>TOTAL</b>	<b>33 448,86</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 448,86</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	54 100,83	Fonds propres	36 493,56
Actif circulant	4,87	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	99,84	Dettes	17 711,98
		Comptes de régularisation	---
<b>TOTAL</b>	<b>54 205,54</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 205,54</b>

<b>BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE</b>
--

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	1 192,15
Actif circulant	3 251,70	Provisions pour risques et charges	---
	---	Dettes	2 059,55
Comptes de régularisation	---	Comptes de régularisation	---
<b>TOTAL</b>	<b>3 251,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 251,70</b>

- approuvé les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal.
- déclaré que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2013, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### **6 - Exercice 2013 - Affectation des résultats**

- après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal ainsi que de chacun des budgets annexes, de décider de leur affectation, dans les conditions suivantes :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Résultat comptable dégagé en section de fonctionnement :	22 253 023,85 €
Besoin de financement de la section d'investissement (chapitre 001 - dépenses)	6 864 480,81 €

#### **Décision d'affectation**

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2013 y compris restes à réaliser (compte 1068 – recettes)	13 646 141,88 €
--	-----------------

Financement des propositions nouvelles de la section de fonctionnement (chapitre 002 - recettes)	8 606 881,97 €
--	----------------

#### **BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT**

Résultat comptable dégagé en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat section d'investissement (chapitre 001- recettes)	1 200 330,93 €

## **BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM**

Résultat comptable dégagé en section de fonctionnement	222 711,55 €
Besoin de financement de la section d'investissement (chapitre 001 - dépenses)	195 583,52 €

### **Décision d'affectation**

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de de 2013 y compris restes à réaliser (compte 1068 – recettes)	222 711,55 €
---	--------------

## **BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE**

Résultat comptable dégagé en section de fonctionnement	0 €
Besoin de financement de la section d'investissement (chapitre 001 - dépenses)	0 €

### **7 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2014 - Décision modificative n° 1 - Approbation**

- approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2014, conformément au document budgétaire annexé au rapport

#### **En mouvements réels**

<b>Budget principal</b>	<b>23 594 100,85</b>
<b>Budget du Stationnement</b>	<b>1 352 670,93</b>
<b>Budget de l'Auditorium</b>	<b>22 711,55</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>24 969 483,33</b>

#### **En mouvements budgétaires**

<b>Budget principal</b>	<b>29 352 644,85</b>
<b>Budget du Stationnement</b>	<b>1 352 670,93</b>
<b>Budget de l'Auditorium</b>	<b>22 711,55</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>30 728 027,33</b>

- donné, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

## **I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE**

### **A - URBANISME**

#### **8 - Prescription de la révision du règlement local de publicité**

- apporté la délibération du 28 juin 2012 relative à la prescription d'un règlement local de publicité ; et décidé de prescrire la révision du règlement local de publicité ;

- approuvé la concertation qui s'effectuera sur la base du diagnostic et des orientations générales du projet de règlement local de publicité et par le biais :
  - de la publication d'un article dans le magazine municipal précisant les enjeux de cette révision ;
  - d'une exposition incluant un dossier mis à la disposition du public, avec un registre sur lequel il pourra consigner ses observations.
 Ces différentes formes de concertation seront annoncées, notamment, par voie de presse, ainsi que sur le site internet de la Ville ;
- demandé l'association des services de l'État ; l'assistance des services de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, afin d'assurer la conduite de la procédure et de désigner, le cas échéant, un bureau d'études après consultation, en vue de réaliser les études nécessaires ; et autorisé Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville, tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure de révision ;
- sollicité de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la Ville, correspondant aux frais liés à la révision du règlement local de publicité.

## **B - LOGEMENT - ACTION FONCIERE**

### **9 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Cession du lot Avenue - Bâtiment 002 - Approbation du cahier des charges**

- autorisé la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) à vendre à l'Ordre des Architectes ou à toute autre entité pouvant s'y substituer le lot Avenue - Bâtiment 002 de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ; et approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

### **10 - Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières - Année 2013**

- approuvé le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2013 par la Ville, la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et l'Office Public de l'Habitat Dijon Habitat, agissant dans le cadre d'une convention, joint au rapport ; et ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2013.

## **C - PATRIMOINE**

### **11 - Garage municipal - Vente de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés**

- décidé la vente, par la Ville, de véhicules, matériels et mobiliers réformés par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2014 ; décidé que ces véhicules, matériels et mobiliers seront vendus aux enchères ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser le produit de la vente.

## **12 - Opération « Miel de Dijon » - Vente de pots au public par le Jardin des Sciences et l'Office de Tourisme - Fixation des prix de vente au public et à l'Office de Tourisme - Définition des modalités de partenariat entre la Ville de Dijon et l'Office de Tourisme**

- décidé de la création du prix de vente au public des pots de miel « Miel de Dijon » selon leur contenance; à savoir 5 € le pot de 125 g et à 15 € le pot de 500 g ; de confier la vente des pots à l'Office de Tourisme et au Jardin des Sciences ; de la création d'un tarif de vente, à l'Office de Tourisme, des pots de miel calculé en appliquant un coefficient de 0,7 aux prix publics ci-dessus proposés ; approuvé le projet de convention à passer avec l'Office de Tourisme pour la commercialisation des pots de miel, annexée au présent rapport, et m'autoriser, le cas échéant, d'y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ; et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

## **13 - Opération « Miel de Dijon » Plateau de la Cras - Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et un apiculteur**

- approuvé le projet de convention à passer entre un ou des apiculteurs, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et la Ville de Dijon, annexée au présent rapport, et le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; attribué une indemnité annuelle équivalent à 100 € par ruche ; et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

## **D - POLITIQUE DE LA VILLE**

### **14 - Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – Exercice 2013**

- pris acte du rapport d'exécution de la Dotation de Solidarité Urbaine établi au titre de l'exercice 2013.

## **E - ENERGIE**

### **15 - Installations thermiques et aérauliques de la Ville, marché 060068 : gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc - Marché passé entre la Ville et la société Dalkia France - Avenant n° 15.**

- décidé d'établir un avenant n°15 au marché conclu entre la Ville et la société Dalkia France pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville, dans les conditions proposées en modifiant les articles du contrat qui sont concernés ; assuré le financement sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2014 et à l'inscrire aux budgets suivants ; et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant.

### **16 - Performance énergétique du Palais des congrès - Convention tripartite Ville de Dijon – Dijon Congrexpo – SIEMENS**

- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Dijon, la SARL Dijon Congrexpo et la société SIEMENS SAS pour atteindre le niveau de performance énergétique attendu du palais des congrès ; et à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure ne remettant pas en cause l'équilibre général de la décision.

**17 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Société SETEO – Création d'un centre de transit et de traitement de déchets dangereux et non dangereux, rue en Clairvot 21850 SAINT-APOLLINAIRE - Avis du Conseil Municipal**

- donné un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société SETEO en vue de la création d'un centre de transit et de traitement de déchets dangereux et non dangereux rue En Clairvot à Saint-Apollinaire.

**II-EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE**

**A - EDUCATION - JEUNESSE**

**18 - Prestation de service pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires – conventions à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or.**

- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de financement à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or à compter de l'année 2014 pour une durée de quatre ans, annexés au rapport, à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

**19 - Accueil d'une étape du Kids Fitdays le 8 juillet 2014 à Dijon – Attribution de subvention – convention à passer entre la Ville et l'association Tigre.**

- décidé l'accueil par la Ville de l'étape du Kids Fitdays du 8 juillet 2014 ; décidé l'octroi d'une subvention de 3 700 € à l'association Tigre pour l'organisation de cette manifestation ; approuvé le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

**B - PETITE ENFANCE**

**20 - Établissements d'accueil du jeune enfant - "Prestation de service unique" - Convention d'objectifs et de financement à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017**

- approuvé le projet de convention d'objectifs et de financement relative à la « prestation de service unique », à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, annexé au rapport, à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

**21 - Mise en place d'un système de pointage automatisé des présences dans les établissements d'accueil du jeune enfant - Demande de subventions**

- sollicité l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville, au taux maximum, pour le financement de la mise en place d'un système de pointage automatisé des présences dans les établissements d'accueil du jeune enfant, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision



## **22 - Établissements d'accueil du jeune enfant - Renouvellement de la participation financière départementale : Convention avec le Département de la Côte d'Or.**

- approuvé le projet de convention à conclure entre le Département de Côte d'Or et la Ville de Dijon, annexé au rapport, à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

## **23 - Délégation du service public du multi-accueil du centre social « Le Tempo » : contrat d'affermage à conclure**

- approuvé le choix de l'association Léo Lagrange comme délégataire de service public de l'exploitation du multi-accueil Le Tempo ; approuvé le projet de contrat d'affermage ci-joint, autorisé Monsieur le Maire à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; et l'autoriser à signer le contrat définitif et avenants éventuels.

## **C - SPORTS**

### **24 - Association Cercle Dijon Bourgogne - Saison 2014-2015 - Acompte sur la subvention de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement à conclure entre la Ville et l'association**

- décidé l'octroi, à l'association Cercle Dijon Bourgogne, au titre des missions d'intérêt général qu'elle assure, d'une subvention de 10 000 € (acompte), pour la saison 2014-2015; approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale; et l'autoriser à signer la convention définitive.

### **25 - Association JDA Dijon Bourgogne - Saison 2014-2015 - Acompte sur la subvention de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement à conclure entre la Ville et l'association**

- décidé l'octroi, à l'association JDA Dijon Bourgogne, au titre des missions d'intérêt général qu'elle assure, d'une subvention de 35 000 € (acompte), pour la saison 2014-2015; approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale; et l'autoriser à signer la convention définitive.

### **26 - Association Dijon Bourgogne Handball - Saison 2013-2014 - Aide complémentaire de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement du 18 janvier 2014 - Avenant n°1**

- décider l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 15 000 € à l'association Dijon Bourgogne Handball, pour la saison 2013-2014, au titre de ses missions d'intérêt général; approuver le projet d'avenant n°1 à la convention du 18 janvier 2014 conclue entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale; et l'autoriser à signer l'avenant définitif.

**27 - Association Stade Dijonnais Côte d'Or - Saison 2013-2014 - Aide complémentaire de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement du 25 janvier 2014 - Avenant n° 1**

- décider l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 30 000 € à l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, pour la saison 2013-2014, au titre de ses missions d'intérêt général ; approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention du 25 janvier 2014 conclue entre la Ville et l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale; et l'autoriser à signer les avenants définitifs.

**III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE**

**A - CULTURE**

**28 - Établissements culturels municipaux - Église Saint-Philibert, La Minoterie, théâtres des Feuillants, des Grésilles et de Fontaine d'Ouche - Règlements intérieurs - Tarification - Modifications - Approbation**

- approuver les projets de règlements intérieurs des établissements culturels municipaux, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ; autorisé Monsieur le Maire à arrêter les règlements définitifs ; rapporté les précédents règlements intérieurs liés à ces sites ; adopté les tarifs de mise à disposition des espaces précités tels qu'ils sont proposés dans le rapport pour une application le 1er juillet 2014 pour l'église Saint-Philibert et au 1er août pour les autres sites; les tarifs de mise à disposition des espaces des théâtres des Feuillants, de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles tels qu'ils sont proposés dans le rapport pour une application le 1er août 2014 ; donné son accord à l'exonération des frais de mise en service et de location dans les cas énumérés dans le rapport ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**29 - Musées - Services éducatifs et ateliers d'enfants - Année scolaire 2014-2015 - Demandes de subventions**

- sollicité, au taux le plus élevé possible, l'ensemble des subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville, pour les activités des services éducatifs et ateliers d'enfants des musées proposées, au titre de l'année scolaire 2014 - 2015; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**30 - Jardin des Sciences - Projets 2014 - Demandes de subventions**

- approuvé le programme des activités 2014 annexé au présent rapport ; sollicité, au taux maximum, auprès de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville et notamment le conseil régional de Bourgogne, pour l'année 2014 ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **31 - Bibliothèque Municipale - Fonctionnement - Appels à projets du Ministère de la Culture - Dotation générale de décentralisation - Année 2015 - Demandes de subventions**

- sollicité, au taux maximum, auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale en 2015 ; sollicité au taux maximum, auprès de l'État ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des opérations qui seront engagées par la Bibliothèque Municipale, dans le cadre des appels à projets « patrimoine écrit » qui seront lancés par le Ministère de la Culture, ainsi que des travaux qui seront réalisés au titre de la conservation préventive, au titre de l'année 2015; sollicité au taux maximum, auprès de l'État ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des opérations qui seront engagées par la Bibliothèque Municipale, et qui entrent dans le cadre des projets courants soutenus par l'État au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt (1ère fraction) ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **32 - Rencontres cinématographiques de Dijon - Edition 2014 - Modalités : protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs - Financement : convention à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs - Attribution de subvention**

- décidé la participation de la Ville à l'édition 2014 des rencontres cinématographiques de Dijon ; approuvé le projet de protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; approuvé le projet de convention de financement à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, annexé au rapport, décidé d'accorder une subvention de 92 417 € à la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs ; et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; l'autoriser à signer le protocole d'accord et la convention définitifs.

### **33 - Carte « Culture étudiants » - Année universitaire 2014-2015 - Reconduction de la participation de la Ville - Conventions à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise**

- décidé de reconduire la participation de la Ville au dispositif de la carte « Culture Etudiants » pour l'année universitaire 2014-2015, à hauteur de 70 000 € ; approuvé les projets de convention à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, pour la mise en œuvre de cette contribution, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; l'autoriser à signer les conventions définitives.

### **34 - Convention d'objectifs et de moyens Ville et SARL Lugano - Années 2012 à 2014 - Subvention de la Ville - Avenant à la convention**

- décidé d'attribuer , au titre de 2014, à la SARL Lugano, exploitante du cinéma L'Eldorado, une subvention de fonctionnement complémentaire à hauteur de 10 000€; approuvé le projet d'avenant à la convention d'objectifs signée pour les années 2012 à 2014 entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; l'autoriser à signer l'avenant définitif.

### **35 - Dièse - Année 2015 - Demandes de subventions**

- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de l'édition 2015 du festival Dièse ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

## **B - COMMERCE**

### **36 - Fête foraine de la foire gastronomique - Fixation des droits de place - Année 2014**

- décidé les montants des droits de place pour l'édition 2014 de la fête foraine de la foire gastronomique, dans les conditions proposées ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **37 - Fête foraine de la foire gastronomique - Vente de prises électriques pour le raccordement des métiers à l'alimentation électrique du mail**

- donné votre accord à la vente de ces prises ; décidé un prix de vente unitaire de 50 € H.T. soit 60€ T.T.C. ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **38 - Halles centrales - Mise à disposition des halles - Création d'un tarif**

- donné votre accord à la mise à disposition des halles centrales en vue de l'organisation de manifestations ; décidé d'un tarif de location de 400 € H.T. par jour ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

## **IV-SOLIDARITE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **A - SOLIDARITE**

### **39 - 2, rue des Varennes et 40, rue des Trois Forgerons - Cession des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes « Les marguerites » et « Le port du canal » à l'Établissement Public Communal de Personnes Âgées de la Ville de Dijon - Désaffectation du domaine public**

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes « Les marguerites » situé 2, rue des Varennes, cadastré section AR n°89, 239 et 252, et « Le port du canal » situé dans un ensemble immobilier 40, rue des Trois Forgerons, cadastré DL n°188p ; décidé leur cession au profit de l'Établissement Public Communal de Personnes Âgées de la Ville de Dijon, moyennant le prix global de 5 € ; décidé la création des servitudes nécessaires entre les volumes constitués dans l'ensemble immobilier situé 40, rue des Trois Forgerons ainsi que la servitude d'accès aux transformateurs EDF grevant l'immeuble cédé ; dis qu'il sera procédé à ces cessions par acte notarié ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

### **40 - Convention de don de denrées alimentaires entre la Ville de Dijon et les acteurs de l'aide alimentaire.**

- autorisé, Monsieur le Maire, à signer cette convention.

## **B - CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **41 - Unis-Cité - Service civique - Convention d'objectifs et de moyens à conclure avec la Ville**

- décidé le soutien de la Ville à l'association Unis-Cité pour la mise en place de services civiques ; approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale; et l'autoriser à signer la convention définitive.

### **42 - Cercle Laïque Dijonnais - Convention d'objectifs et de moyens - Avenant n°1**

- décider l'approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais, jusqu'au 31 décembre 2016, dans les conditions proposées ; et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

### **43 - Commissions de quartier - Évolution du dispositif**

- décidé les modifications du dispositif des conseils et commissions de quartier, dans les conditions proposées ; adopté le nouveau règlement intérieur annexé au rapport ; et autorisé Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et tout document à intervenir pour son application.

## **V- FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL**

### **A - FINANCES**

#### **44 - Organismes divers - Attributions de subventions**

- décidé d'accorder les subventions proposées dans le rapport ; décidé de ramener le montant de la subvention accordée à l'association « Musique municipal de Chenôve » de 3 000 € à 2 400 € ; décidé d'affecter le reliquat de la subvention (7 705,46 €) accordée au Cercle Hippique Dijonnais à l'acquisition de selles, le versement de ce solde étant conditionné par la production des justificatifs des achats réalisés ; décidé de ramener le montant de la subvention accordée à l'association « Gala Esirem » de 300 € à 240 € ; et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001.

#### **45 - Société d'Entraide et D'Action Psychologique (SEDAP) - Acquisition des locaux du siège administratif et des activités de soins - Demande de garantie d'un prêt**

- décidé :

**Article 1** - La Ville de Dijon accorde sa garantie à l'association SEDAP pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 550 000 €, dont les caractéristiques figurent à l'article 2. Cet emprunt est destiné à l'acquisition des locaux destinés à accueillir son siège administratif ainsi que les activités de soins qu'elle développe.

La garantie accordée par la Ville porte sur 100% des sommes empruntées, soit un montant total garanti de 550 000 €.

**Article 2** - Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes:

- montant : 550 000 € (cinq cent cinquante mille euros) ;
- durée : 30 ans ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 3,69% ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité des échéances : trimestrielle ;
- type d'amortissement du capital : constant ou progressif;
- souscriptions et commissions: 1% du montant du prêt au profit du fonds de garantie mutuel des organismes sanitaires et sociaux ainsi que 550 € de frais de dossier.

**Article 3** - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Dijon s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse de Crédit Coopératif de Dijon par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les échéances de remboursement.

**Article 5** - Monsieur le Maire, ou, par délégation, Monsieur l'Adjoint délégué aux finances et aux affaires juridiques, est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Dijon dans le cadre de l'emprunt réalisé au profit de l'association SEDAP, et pour tout acte à prendre en vue de l'exécution de cette décision.

#### 46 - Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

- désigné les membres de la commission communale des impôts directs.

Catégories de contribuables représentées	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Contribuables redevables de la taxe d'habitation	Odile ARPIN Jean-Claude DECOMBARD Denis HAMEAU Laurent HOUY-CHATEAU Stéphanie MODDE Massar N'DIAYE	Élisabeth BIOT Delphine BLAYA Christian DELION André GERVAIS Joël MEKHANTAR Daniel ROUGEOT
Contribuables redevables des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties	Jacques DANIERE François DESEILLE Christine DURNERIN Hamid EL HASSOUNI Jean-Yves PIAN Daniel-Henri VINCENT	Pierre BORDAT Océane CHARRET-GODARD Claudette COLOMBET Gérard DUPIRE Aline FERRIERE Anne SPINLER
Contribuables redevables de la cotisation foncière des entreprises (CFE)	Pascal TOURNIER Patrick POUFFIER	Danielle JUBAN Bruno LOUIS-SEGUIN
Contribuables domiciliés hors de Dijon	Benoît WILLOT Jacqueline GARRET	Bernard GNECHI Hervé GOUVERNEUR

## **B - ADMINISTRATION GENERALE**

### **47 - exceptionnelle en faveur des sinistrés des inondations survenues en mai 2014 en Bosnie-Herzégovine et en Serbie - Attribution de subvention**

- décidé d'attribuer à la section locale de la Croix Rouge Française une aide exceptionnelle de 10 000 € pour lui permettre de porter assistance aux sinistrés des inondations survenues en Bosnie-Herzégovine et en Serbie ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **48 - Découpage Électoral - information Du Conseil Municipal**

- pris acte de l'information donnée.

### **49 - Désignation de représentants de la Ville de Dijon dans divers organismes**

- désigné de représentants de la Ville dans divers organismes, dans les conditions proposées dans le rapport.

### **50 - Commission extra-municipale de lutte contre les discriminations - Constitution**

- décider la constitution de la commission extra-municipale de lutte contre les discriminations, dans les conditions proposées dans le rapport; approuvé le projet de composition de cette instance et et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

### **51 - Comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection – Constitution**

- décidé la constitution du Comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection , dans les conditions proposées ; approuvé le projet de composition de cette instance et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

### **52 - Extension des compétences transférées au Grand Dijon par la Ville de Dijon**

- modifié l'article 7 des statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon conformément à la délibération adoptée le 26 juin 2014 par son Conseil communautaire ; et autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **C - PERSONNEL**

### **53 - Plan de Déplacements d'Administration bénéfice des agents de la Ville - Nouvelle convention à passer entre la Ville et la société Kéolis Dijon**

- approuvé, dans le cadre des évolutions du Plan de Déplacements d'Administration établi au bénéfice des agents de la Ville, le projet de convention à passer entre la Ville et la société Kéolis Dijon, exploitant du réseau « Divia », annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ; l'autoriser à signer la convention définitive.

#### **54 - Renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel entre la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre de mutualisation de services**

- approuvé le renouvellement des conventions de mise à disposition réciproque de personnel conclues entre la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise ; approuvé les projets de convention de mise à disposition réciproque de personnel à conclure entre les parties, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ; l'autoriser à signer la convention définitive.

#### **55 - Comité Technique et Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail communs à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre de représentants du personnel, maintien du caractère paritaire et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

- fixé le nombre de représentants du personnel au Comité Technique commun à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale à 15 titulaires et 15 suppléants ; décidé de maintenir le paritarisme numérique au Comité Technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, décidé du recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité ; fixé le nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail commun à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale à 10 titulaires et 10 suppléants ; décidé de maintenir le paritarisme numérique au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ; décidé du recueil, par le Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité.

#### **56 - Personnel municipal - Passation de contrats**

- autorisé à engager, par contrats de trois ans renouvelables, les personnes auxquelles seront confiés ces deux emplois; décidé que les rémunérations de ces deux agents seront établies conformément aux bases décrites dans le rapport ; et dis que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

### **VI-DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

#### **57 - Compte rendu**

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- conventions et avenants (17)
- arrêté de droit de préemption urbain (1)
- arrêté d'alignement (2)
- conversion de concession de tombe (2)
- règlements de frais et honoraires (3)
- actions en justice (12)
- marchés année 2013 (392).